

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de  
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <i>18/05/2018</i>	Dossier complet le : <i>18/05/2018</i>	N° d'enregistrement : <i>F09318 P 0186</i>

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un nouveau groupe scolaire - Quartier des Peyrons / Commune de La Farlède (83)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de la Farlède

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Raymond ABRINES, Maire de la Farlède

RCS / SIRET

2 | 1 | 8 | 3 | 0 | 0 | 5 | 4 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9

Forme juridique Collectivité Territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	aménagement d'un fossé de collecte des eaux de ruissellement et réalisation d'un bassin de compensation.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de LA FARLEDE prévoit la réalisation d'un Nouveau Groupe Scolaire d'une capacité de 420 élèves répartis en 3 cycles (Cycle 1 (petite, moyenne et grande section de maternelle)/Cycle 2 (grande section de maternelle, CP, CE1)/Cycle 3 (CE2, CM1, CM2)). Le groupe scolaire sera implanté sur un terrain de 9996m<sup>2</sup> dans le quartier des Peyrons situé dans une zone à risque d'inondabilité par ruissellement.

Il comportera une surface bâti d'environ 2800m<sup>2</sup>, des cheminements piétons, environ 2400 m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs et des ouvrages hydrauliques de protection et de rétention. Un ouvrage hydraulique de détournement amont sera aménagé pour protéger le futur bâtiment d'arrivées d'eau directes depuis les versants. La mise hors d'eau du futur Groupe Scolaire, et notamment, des installations sensibles (classes, lieux d'accueil, etc) nécessite la réalisation d'une plateforme rehaussée par rapport au terrain naturel et la réalisation d'un ouvrage hydraulique de détournement amont de type fossé à fond naturel et étanche terminé par un bassin de compensation de 1.100m<sup>3</sup>. Une zone de débordement du Lambert devra être aménagée par arasement de la berge en rive droite pour alimenter ce bassin de compensation. Un bassin de rétention pluvial en béton et étanche d'environ 1.200 m<sup>3</sup> sera également créé pour réguler les eaux pluviales issues du futur groupe scolaire au débit biennal naturel de la parcelle.

Le projet prévoit la démolition d'une maison individuelle désaffectée.

#### 4.2 Objectifs du projet

Afin d'anticiper son développement urbain, la commune de Farlède envisage la construction d'un nouveau groupe scolaire permettant de compléter les besoins du groupe scolaire existant.

Le projet du nouveau groupe scolaire sera intégré à une démarche d'éco-quartier avec la création de logements sociaux et d'équipements que la commune a initié à travers son PLU ; un projet d'aménagement urbain qui respecte les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire.

Afin d'anticiper les besoins futurs, le maître de l'ouvrage souhaite édifier un établissement évolutif et adaptable aux évolutions démographiques de la commune.

Le projet intègre un ensemble de mesures hydrauliques destinées à protéger le futur groupe scolaire contre les ruissellements sur les pentes et l'inondabilité du site. Ces aménagements qui comprennent un fossé de détournement des eaux du versant et un bassin de compensation garantiront également la transparence hydraulique du projet.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés comme suit :

- Démolitions terrassements généraux - préparations des sols :

Abatage et dessouchage des arbres/terrassements et rehaussement nécessaires pour la mise à la cote du fond de forme sur l'ensemble de l'unité foncière (fossé + bassin de compensation) /compactage de l'ensemble des plates-formes.

- Réseaux :

Aménagements hydrauliques de protection/passage des réseaux (buses et fourreaux).

- Construction bâtiments :

Terrassements/fondations/gros œuvre maçonnerie/charpente et couverture/cloisons et menuiseries/finitions intérieures, etc.

- Voiries et aménagements de surfaces et paysagers :

Traitements de surfaces/aménagements paysagers/ plantations/clôtures

Soucieux d'assurer un respect maximum de l'environnement à toutes les étapes du projet, la maîtrise d'ouvrage intégrera dans ces dossiers marchés une "charte chantier à faibles nuisances environnementales" fixant des objectifs de réduction des nuisances, de protection de la biodiversité, de recyclage des déchets et un ensemble de dispositions strictes à respecter par les entreprises travaillant sur les chantiers. De plus, la commune de La Farlède obligera les entreprises et sous-traitants retenus pour la réalisation du chantier à respecter le plan de gestion des déchets du BTP du Var.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau groupe scolaire permettra de répondre aux futurs besoins de la commune notamment dans le cadre du développement urbain du quartier des Peyrons avec l'implantation future d'un éco-quartier en amont.

Il accueillera 420 élèves répartis répartis en 3 cycles (Cycle 1 (petite, moyenne et grande section de maternelle)/Cycle 2 (grande section de maternelle, CP, CE1)/Cycle 3 (CE2, CM1, CM2)). Il comprendra également un espace de restauration.

La typologie des occupations et équipements connexes existants (complexe sportif, parking, habitat résidentiel dense...) et futurs (éco-quartier) et la localisation du futur groupe scolaire en continuité avec le centre urbain de la Farlède et à proximité des infrastructures routières structurantes (échangeur A57, D97, D554...), ne modifiera pas de manière significative les déplacements et les trafics du site.

Les aménagements hydrauliques prévus permettront de protéger le futur groupe scolaire et de ne pas dégrader la situation en terme d'inondabilité en respectant le principe de transparence hydraulique. Le fossé créé en partie Ouest du site, ayant pour objectif de récupérer les eaux provenant de la branche Nord du Lambert et d'éviter tout débordement au niveau de l'emprise du groupe scolaire a comme dimensions : 120 ml, 8 m de large en tête, 4m de large en fond et 1,2 m de profondeur.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier loi sur l'eau de type autorisation devra être réalisé ; le bassin versant amont de la zone (à l'origine des risques de crues de versant et de ruissellement de piémonts diffus) étant supérieur à 20 ha.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie terrain d'assiette globale	- 9 996 m <sup>2</sup>
- Surface bâti	- 2790 m <sup>2</sup>
- Bassin de rétention pluvial	- 550m <sup>2</sup> / 1200 m3 de capacité
- Bassin de compensation	- 1500m <sup>2</sup> / 1100 m3 de capacité
- Fossé de détournement	- long.120ml x larg.8m x profond.1,2m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Quartier des Peyrons  
83 210 La Farlède

Département du Var (83)  
FRANCE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 6 ° 0 3 ' 8 1 " 67E Lat. 4 3 ° 1 6 ' 1 4 " 67N

Point d'arrivée :

Long. 0 6 ° 0 3 ' 7 9 " 82E Lat. 4 3 ° 1 6 ' 0 0 " 21N

Communes traversées :

La Farlède 83 210

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie Interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche recensée à proximité du site est la suivante : - ZNIEFF terrestre de type II dénommée « Plans de la Garde et du Pradet » n°930012494 située à 4,1 km à au Sud
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Farède est concernée par le PPBE1 RRN Ac et Anc approuvé le 23 mai 2011, le PPBE2 RRN Ac approuvé et publié le 21 juin 2016 et le PPBE2 VF approuvé le 17 octobre 2016. Le site du groupe scolaire se situe hors secteur concerné par les règles d'isolement minimal en fonction de la catégorie de l'infrastructure, pour les pièces directement exposées au bruit des transports terrestres.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de LA FARLEDE dispose d'un « Plan de Prévention des Risques Prévisibles d'Inondation » (PPRI), prescrit le 26/11/2014, applicable par anticipation depuis le 30/05/2016. Le terrain du projet n'est pas concerné par ce PPRI.</li> <li>- La commune de LA FARLEDE dispose d'un « Plan de Prévention des Risques Prévisibles Mouvement de Terrain » (PPRMT), approuvé le 11/01/1989. Le Site dédié au futur groupe scolaire ne présente aucun risque de mouvement de terrain.</li> </ul> <p>PPRT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de la Farlède ne dispose pas de PPRT.</li> </ul>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les terrains du projet ne sont concernés par aucune Zone de Répartition des Eaux (ZRE).</p> <p>La ZRE la plus proche concerne le Bassin du Gapeau et se situe à 1 kilomètre au Nord du site du projet.</p>
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les terrains du projet ne sont concernés par aucun périmètre de protection de captage d'A.E.P. La zone d'étude n'intercepte aucun périmètre de protection.</p>
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site inscrit le plus proche est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Vallon des Hirondelles à Toulon situé à 7 kilomètres au Sud-Ouest du projet.</li> </ul>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone Natura 2000 la plus proche recensée à proximité du site est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone BFR9301608 «Mont Caume - Mont Faron – Forêt domaniales des Morières» située à environ 1 km à l'Ouest et au Nord. Ce site représente une superficie de 11 304 ha.</li> </ul>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Classé le plus proche est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Massif du Coudon situé à 700 mètres à l'Ouest et 900 mètres au Sud du projet.</li> </ul>

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réhaussement de la plateforme d'accueil des bâtiments nécessitera l'apport de matériaux supplémentaire. Toutefois ce déficit sera en partie compensé par les matériaux excédentaires liés aux aménagements hydrauliques prévus. Le déficit est donc négligeable. Toutefois, il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables et de favoriser l'utilisation de matériaux locaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ancien site agricole sera remplacé par un site artificialisé. Néanmoins, le pré diagnostic écologique réalisé par Naturalia dans le cadre plus large de l'Étude sur le potentiel de la plaine agricole de La Farliède (entre le Réganas et le Lambert) comme Zone d'Expansion de Crue (2017) indique que d'un point de vue floristique aucune espèce ou habitat présent dans l'aire d'étude ne présente d'enjeux en termes patrimoniaux. Les peuplements observés sont banals dans un contexte dégradé et de reconquête des friches agricoles. D'un point de vue faunistique, aucune espèce à enjeu conservatoire n'a été identifiée; l'aire d'étude abrite des éléments communs.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des enjeux floristiques détectés correspondent à des espèces inféodées à la trame agricole dégradée et la richesse patrimoniale de la faune inventoriée est modérée sur le terrain d'assiette du projet. Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce protégée inscrite au FSD des sites Natura 2000 les plus proches.  Une étude environnementale menée par un écologue (Diagnostic Faune Flore – Natura 2000 – Mesures compensatoires) sera cependant engagée sur la zone d'étude du Groupe Scolaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entrainera la consommation d'environ 6669 m <sup>2</sup> d'espace agricole en friche.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucun PPR mais il est situé dans une zone à « risque d'inondabilité par ruissellement sur les piémonts » d'après l'Atlas des zones inondables (AZI). Ce risque est pris en compte dans la conception du projet, et dans le cadre de la réalisation d'un dossier d'autorisation Loi sur l'eau, ainsi toutes les mesures seront prises afin de protéger le futur groupe scolaire contre l'inondabilité du site et d'assurer la transparence hydraulique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera de nouveaux déplacements liés à l'activité du groupe scolaire. Toutefois ces déplacements supplémentaires sont négligeables au vu des trafics existants sur le site d'étude qui jouxte le centre urbain de la Farède et les infrastructures routières structurantes de la commune. De plus, des cheminements piétons seront mis en place.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. En phase d'exploitation, compte tenu de la nature du projet et de l'occupation du sol existante aux abords du site, l'ambiance sonore initiale ne sera pas modifiée de manière significative.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans le périmètre du projet. L'augmentation de ces nuisances est donc négligeable, du fait de la faible augmentation du trafic engendré par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux de terrassements généraux sont susceptibles de créer des vibrations. Au vu de sa localisation, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives.</p> <p>En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses seront essentiellement liées à l'éclairage des accès et aux bâtiments du nouveau groupe scolaire. Le site est déjà concerné par les émissions lumineuses des équipements et infrastructures qui jouxtent le terrain du projet. L'impact ne sera donc pas significatif.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Les émissions engendrées ne devraient pas être significatives et se limiteront à la durée du chantier.</p> <p>En phase exploitation, l'aménagement n'est pas de nature à engendrer des rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire.</p> <p>En phase exploitation, le projet engendrera des déchets ménagers essentiellement liés à la restauration scolaire, qui seront collectés par la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Coudon constitue un point de repère et un motif identitaire majeur et emblématique du paysage. L'ensemble du programme recevra un traitement paysager particulièrement soigné afin de préserver les transparences et les panoramas sur le grand paysage et les vues sur le massif du Coudon. Les aménagements respecteront le cône de vue inscrit au PLU dans le cadre de la préservation des paysages (maintien des transparences, limitation des hauteurs du bâti...) et permettront de limiter l'empreinte paysagère. De plus le projet s'inscrit dans la continuité des équipements existants (stade et parking)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'un point de vue archéologique, la DRAC a indiqué à la commune de la Farlède, qu'aucun diagnostic de fouille archéologique n'est prescrit sur le site.  Le terrain d'assiette du projet est actuellement occupé par une friche agricole. La construction du nouveau groupe scolaire créera une nouvelle activité humaine liée à l'enseignement.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures prévues en phase chantier avec la sensibilisation des entreprises et la prescription de règles environnementales strictes de la part du maître d'ouvrage permettra de limiter au maximum l'impact des travaux pendant cette phase tant sur le milieu naturel que sur le milieu humain. Ces mesures se traduiront notamment par :

- la mise en oeuvre de système d'assainissement provisoire,
- la limitation des émissions de poussières,
- la gestion et le stockage des déchets induits par les travaux,
- une organisation optimale du chantier afin de limiter son impact sur les populations riveraines,
- la planification des travaux hors période estivale...

En phase d'exploitation, le projet répondra aux futurs besoins en termes d'équipements d'enseignement engendrés par le développement de l'agglomération de la Farliède et l'augmentation de la population attendue sur le site. L'amélioration des conditions d'écoulement des eaux de versant par l'aménagement d'ouvrages hydrauliques de détournement et de compensation associés à un bassin de décantation permettra la transparence hydraulique du projet et la sécurisation du site. Enfin, le soin apporté aux aspects architecturaux et aux aménagements paysagers permettra à ce nouvel équipement de s'insérer dans son environnement paysager sensible.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale. Il s'inscrit dans la continuité urbaine et fonctionnelle de l'agglomération ainsi que dans le développement futur initié par la commune de la Farliède à travers l'aménagement futur d'un éco-quartier en amont du site.

Le projet présente des impacts positifs en termes d'équipements et de sécurité pour l'ensemble de la population locale.

Au delà de ces enjeux humains et sociaux le projet aura un impact positif sur la situation vis à vis des risques naturels et notamment l'inondabilité du site.

Par ailleurs, les impacts négatifs du projet sont négligeables et essentiellement liés à la phase chantier.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <b>paysage lointain</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à La Farlède

le. 14/05/2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

